

Veillard Maurice

*Crapauds de gamins. Notes d'un juge de l'enfance (1942-1977)*

Lausanne, EESP et Éditions d'en bas, 2007, 292 p.

ISBN 978-2-8290-0335-6

Le juge Veillard appartient à la première génération des juges des enfants de Suisse, mise en place par le Code pénal de 1937, qui instaurait une harmonisation fédérale du droit. Il prend ses fonctions dans le canton de Vaud en janvier 1942, à l'âge de 48 ans. Et très vite assume des responsabilités nationales, puis internationales. Il est président de l'Association internationale des magistrats de la jeunesse à partir de 1962. Deux ans avant sa mort, en 1978 (à l'âge de 84 ans), il continuait d'organiser trois fois par an les journées d'études des juges des mineurs romands et de prendre part aux séances du comité de la Société suisse de droit pénal des mineurs. Bien que ne soient publiées ici, avec la collaboration de Geneviève Heller, que les « notes d'un juge de l'enfance », ainsi qu'il désignait lui-même les trois cahiers qu'il a laissés, ces pages apportent un témoignage de premier plan sur un homme emblématique de la fonction de juge des enfants, témoignage dont on n'a pas l'équivalent, semble-t-il, en France. Au-delà de sa pratique professionnelle et du réseau des institutions d'enfants avec lequel il a été en relation toute sa vie, elles permettent de découvrir un homme de conviction protestante, un juge libéral et un Suisse serein.

S'il ne croit pas à « l'influence du catéchisme sur la jeunesse », le juge Veillard se sent néanmoins porté par une mission. « Il s'agit moins de leur parler de Dieu – ce que je ne fais qu'exceptionnellement – que de rendre Dieu agissant sur eux par moi. » Il a appartenu au groupe d'Oxford de réarmement moral sur la réconciliation. Chaque année, il envoie ses vœux (quelques centaines de cartes) aux enfants et adolescents qu'il a eus à connaître et il les illustre toujours d'une sagesse biblique (« Les adolescents se fatiguent et se lassent. Et les jeunes hommes chancellent ; mais ceux qui se confient à l'Éternel renouvellent leur

force. Ils prennent le vol comme les aigles – tiré de la Bible, du livre d'Ésaïe, chap. 40 : 30, 31. Avec mes meilleurs vœux pour une bonne année, M. Veillard »). Il s'appuie sur l'Église (protestante), sur ses jeunes gens et sur ses pasteurs pour mener parfois de « pures cures d'âme ». Il est heureux que le christianisme l'aide à lutter contre sa tendance « à penser socialement et eugéniquement, et à préférer les élites (nostalgie de l'université) aux pauvres en esprit ».

Il essaie toujours de s'approcher au plus près de ses « graines de crapauds ». Il s'efforce à l'établissement de relations de confiance avec eux, n'hésitant pas à donner des cours sur « l'utilisation des fruits » pour faciliter les liens personnels avec les garçons d'une maison de rééducation. Il encourage l'éducation sexuelle (des garçons), dès 1947, tout en remarquant qu'en condamnant un petit incendiaire involontaire à « un dimanche au lit », l'onanisme était à craindre (le docteur Tissot était suisse !). Il porte un regard relativement confiant sur les délinquants. Il est sereinement convaincu d'agir au mieux, même s'il connaît des échecs retentissants comme celui d'un jeune garçon qui, avant de se suicider, lui écrit des mots accusateurs. Ce livre vaut donc d'abord par cette approche intime d'une conscience, qui explique en partie sa pratique professionnelle, mais ne lui vaut pas que des compliments.

Le juge a la réputation d'être un libéral. Il cherche à recruter des juges chez les chefs éclairés mais aussi chez les socialistes. Au sein d'un monde de la magistrature qui, en Suisse comme en France, a quelque condescendance envers le juge des mineurs, il doit parfois infléchir ses pratiques. Ses audiences ne sont pas assez solennelles à l'abbaye de l'Arc, il se trouve contraint à s'adapter. Il est aussi attaqué par l'Office cantonal des mineurs pour son indulgence. Pourtant, dès la première année de son exercice, il a eu à cœur de s'interroger sur ses activités et d'établir des statistiques qu'il renouvelle ensuite régulièrement. Il plaide pour la rénovation des établissements et déplore, par exemple, qu'il ait fallu attendre plus de vingt ans pour réaliser celle de la maison d'éducation de Vennes. Il est un des premiers à faire confiance aux juges femmes, qui sont sensibles à sa sollicitude. Sur le réseau des institutions prenant en charge la jeunesse marginale, ce livre pullule d'informations précises. Si le juge, qui écrit pour lui-même, donne des aperçus brefs, les éditeurs ont tenu à les compléter en notes. Sur ce point-là, cet ouvrage permet de se repérer dans le paysage suisse des institutions catholiques, protestantes, des instituts de

rééducation, des colonies pénitentiaires, des prisons, des établissements psychiatriques, des écoles de rééducateurs, etc. L'ouvrage permet enfin de mieux connaître le fonctionnement des associations internationales, et la constitution des réseaux. Le juge est l'ami, entre autres, du juge parisien Jean Chazal, « qui incarne dans sa personne rayonnante et complète le juge des enfants tel que Wets (juge des enfants belge) l'a représenté et Rollet ». Il est très proche aussi des milieux médicaux dont le rôle est croissant auprès des tribunaux.

Le livre révèle un homme serein, qui se sent bien à sa place. Il reconnaît d'ailleurs avoir une tâche aisée, bien plus que les éducateurs au contact quotidien des réalités. Il apprécie ses voyages professionnels, en train et à pied, puis en voiture. Il apprécie aussi la manière dont il est reçu, par les familles et par les notables. On découvre ainsi un amoureux de la Suisse, très sensible aux paysages, qu'il traverse et multipliant les notations sur les bois « diaprés », les toitures fauves et les beaux vergers. Sa vie familiale semble sereine également. Elle est marquée par ses intérêts professionnels, qu'il partage et qu'il transmet. Avec sa seconde épouse, polonaise, Henryka Cybulski, il publie, deux ans après son mariage, une somme sur le droit pénal des enfants. Sa fille a épousé un éducateur et le couple a créé un centre de formation d'éducateurs spécialisés pour l'enfance inadaptée, en 1954, le premier de Suisse. C'est ce gendre, Claude Pahut, qui a pris l'initiative de publier ces « notes » et il faut le remercier ici de mettre ainsi à portée des chercheurs une source riche sur la naissance du « corps » des juges des enfants suisses. Tous, spécialistes et grand public, auront du plaisir à accompagner la vie d'un homme au milieu d'une société très largement rurale. Ajoutons, et ce n'est pas le moindre intérêt de cet ouvrage, qu'il fourmille de portraits d'enfants et d'adolescents, croqués certes du côté de l'élite, mais qui ne manquent pas de présence.

Dominique Dessertine